



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU
12/09/2018

Nombre d'élus :

- en exercice : 31
- présents : 22
- procurations : 5
- absents : 9
- ayant pris part au vote : 27

Date de la convocation : 27/08/2018

Conseil syndical : 12/09/2018

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
04/12/2018

Affichage syndical le : 04/12/2018

Étaient présents : Max VINCENT, Pierre GOUVERNEYRE, Marc GRIVEL, Corinne CARDONA, Michel BALAIS, Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER, Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE, Gérard DARDET, Pierre-Antoine COLLIN, Michel JAENGER, Denis VERKIN, Eric MAZOYER, Jean-Claude GRANGE, Philippe RITTER, Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL, Laurent MONCEL, Marcel PATIN, Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET, Bernard COQUET, Evelyne DEBARD, Jean-Michel CARON, Olivier PERROT, Nicolas POUSSINEAU, Romuald DELABIE.

Absents représenté(s) :	Par :
Claire BELLE	Michel BALAIS
Bénédicte KUNTZIGER	Geneviève OBERGER
Isabelle CELEYRON	Jean-Claude GRANGE
Pascal DAVID	Michel PATIN
Gérard KECK	Evelyne DEBARD

Étai(en)t absent(s) :

Antoine DUPERRAY, Claire BELLE, Bénédicte KUNTZIGER, Christian COLOMBO, Jean-Luc POIRIER, Isabelle CELEYRON, Pascal DAVID, Charles MONNERET, Gérard KECK.

Secrétaire de Séance élu :

Anne-Laure MATHIAS.

Le **mercredi 12 septembre 2018**, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courriel du 01/06/2018, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Délibération du Conseil Syndical n° 2018-09-04

CONVENTION DE GESTION DES PARCELLES DE LA CROIX RANPAU

RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS – VICE-PRESIDENT AU FONCIER

Le SYNDICAT MIXTE PLAINES MONTS D'OR, créé par arrêté préfectoral n° 3859/96 en date du 15 novembre 1996, a pour objet la préservation et la mise en valeur des espaces naturels et agricoles des Monts d'Or. Le SMPMO a pour objet, dans le respect des droits des personnes publiques et privées concernées par le site, de concevoir, programmer, réaliser ou faire réaliser tous travaux et aménagements concourant à la préservation, la restauration, la mise en valeur du territoire Plaines Monts d'Or et de ses liaisons avec la Saône, ainsi que tous équipements nécessaires à l'accueil du public dans le respect de ce patrimoine naturel.

Une charte d'objectif pour les espaces naturels et agricoles définit la nature des interventions que le SMPMO considère comme compatible avec le caractère naturel et agricole du massif. Elle constitue la référence de l'action du SMPMO et de ses partenaires publics ou privés.

Dans le cadre de ses missions, le SMPMO a depuis de nombreuses années, conventionné avec des communes pour gérer des sites d'accueil du public (Giverdy/Gorges d'enfer/Mont Thou/four à chaux/la queue de l'île...).

En date du 6 JUILLET 2017 le SMPMO et la commune de Poleymieux au Mont d'Or ont conventionné pour la gestion du site de la croix Rampau.

En effet ce site propriété de la commune de Poleymieux au Mont d'Or, parcelle A 95 représente un enjeu intercommunal comme aire d'accueil pour la découverte du territoire Plaines Monts d'Or.

Depuis, le SMPMO gère cet espace, lieu emblématique du territoire, apprécié par de nombreux promeneurs et parapentistes (fauche, pose et entretien des tables pique-nique, propreté, sécurité, vue paysagère)

Afin de de permettre une bonne gestion des flux de public, de maintenir l'ouverture paysagère depuis le site de la croix Rampau, il est proposé de conventionner avec les PROPRIETAIRES des parcelles contiguës à la parcelle A 95 situées sur Poleymieux au Mont d'Or.

Après en avoir délibéré le comité syndical approuve à l'unanimité le conventionnement de gestion des parcelles contiguës à la parcelle A95 et autorise le Président du SMPMO à signer l'ensemble des documents nécessaires.

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.*

Max Vincent,
Président

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 12/09/2018*

